

1977, impose un embargo obligatoire sur les armes, mais cette interdiction a été violée très facilement.

Le gouvernement canadien est sensible à ces dures réalités. M. Clark a déclaré à la Chambre des communes, en mars, que, comme les échanges commerciaux du Canada avec l'Afrique du Sud représentent moins de 1 p. 100 du commerce total de ce pays, notre action sera plus efficace si elle est menée de concert avec celles d'autres pays dont l'influence économique est plus grande, ou si elle incite de tels pays à intervenir. À l'exception des États-Unis, les autres grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud n'ont pas agi en ce sens. Malgré tout, le Canada a annoncé plusieurs autres mesures en septembre pour renforcer les sanctions, ainsi qu'un nouveau programme d'aide aux organisations sud-africaines lutant contre l'apartheid. La présence de ces derniers, a expliqué M. Clark, constitue un des principaux motifs pour lesquels il faut entretenir des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud: sans ces relations, il serait difficile, et sans doute impossible, de distribuer à ces organisations les quelques 2 millions de dollars que le Canada leur réserve chaque année. Tant que nous penserons jouer un rôle efficace, nous serons la. (M. Clark, le 20/9/77)

Les deux parties d'opposition et 41 p. 100 de la population (selon un sondage mené en août) sont en faveur de sanctions plus rigoureuses. Cette question concerne peu d'intérêts nationaux importants, voire aucun, vu la quasi-absence des programmes d'aide et des rapports commerciaux avec l'Afrique du Sud. C'est pourquoi le gouvernement est relativement libre d'appliquer des sanctions s'il juge que d'autres interventions sont nécessaires. Il est par ailleurs résolu à agir en ce sens si la situation en Afrique du Sud ne s'améliore pas. Cependant, le Canada est maintenant membre du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui ne lui simplifiera pas la